



APPEL À CANDIDATURE 2026

Candidatures à déposer en ligne sur candidatures.adagp.fr

Jusqu'au 7 septembre 2026 à 14h

Bourse Arc@ne

Les livres d'artiste sont peu accompagnés tant sur le plan financier que sur celui de la diffusion malgré la place prépondérante qu'occupent ces œuvres dans l'histoire de l'art comme dans le parcours des créateurs. C'est pourquoi l'ADAGP – société française de perception et de répartition des droits d'auteur dans le domaine des arts visuels – et la SGDL – Société des Gens de Lettres – ont lancé une bourse de création destinée à encourager la concrétisation de projets de livres d'artiste. **Ainsi, la bourse Arcane est une aide à la conception et à la réalisation d'un livre d'artiste associant un artiste des arts visuels et un auteur de l'écrit.**

Quel est le montant de la bourse ?

Le projet lauréat recevra 9 000 €.

Qui peut déposer une demande ?

- **Un binôme composé d'un artiste professionnel de la scène française** (travaillant ou résidant en France depuis au moins 5 ans ou de nationalité française vivant à l'étranger) **du champ des arts visuels et d'un auteur de langue française** (fiction, non-fiction, poésie, jeunesse, théâtre) **qui a déjà édité à compte d'éditeur ;**
- **Ou un trinôme lorsqu'une structure éditrice s'associe au projet.**

Pour quel type de projet ?

Le projet de livre d'artiste doit associer un artiste professionnel des arts visuels et un auteur de l'écrit auxquels pourra s'adjoindre une structure éditrice.

Le livre d'artiste est une création, une œuvre d'art sous la forme d'un livre. Le tirage doit être limité (entre 1 et 500 exemplaires). Il peut être signé et/ou numéroté. Les revues, les fanzines, les tirages de tête d'un exemplaire courant, toutes publications présentant le travail d'un artiste (comme les ouvrages monographiques ou les livres illustrés) ne sont pas éligibles.

Quelles sont les modalités de candidature ?

Chaque candidat doit déposer un dossier de candidature en langue française. La démarche à suivre est disponible [via ce lien](#), accessible sur le site de l'ADAGP.

Le dossier de candidature comprend les éléments suivants :

- La présentation du projet
 - **Une présentation détaillée du projet** portée conjointement par l'artiste et l'auteur (et la structure éditrice, le cas échéant) exposant la vision artistique et éditoriale du livre d'artiste, les éléments constitutifs, ses modalités de réalisation et la forme finale recherchée (3 pages maximum) ;
 - **Les éléments techniques** : présentation de la réalisation de l'ouvrage indiquant le titre, le tirage, le format, le nombre de pages, la qualité du ou des papiers, les techniques d'impression, les matériaux, etc. (1 page maximum) ;
 - **Un calendrier prévisionnel** de la réalisation ;
 - **Un budget prévisionnel** détaillé équilibré indiquant les dépenses et le financement (modèle à télécharger sur l'Espace de candidature en ligne).
- Les éléments artistiques
 - **Une présentation de l'artiste, comportant :**
 - Un CV recensant ses expositions et ses publications (2 pages maximum) ;
 - Un portfolio avec un lien vers son site internet (10 pages maximum). Merci de ne faire apparaître **aucune coordonnée personnelle** (adresse postale, courriel, n° de téléphone) ;
 - **Une présentation de l'auteur** : un CV recensant ses publications et le lien vers son site internet (2 pages maximum). Merci de ne faire apparaître **aucune coordonnée personnelle** (adresse postale, courriel, n° de téléphone) ;
 - **Une présentation de la structure éditrice**, le cas échéant : sa ligne éditoriale (1 page maximum).
- Les éléments administratifs
 - **Une attestation sur l'honneur concernant le projet dans laquelle le binôme** garantit qu'il s'agit bien d'une nouvelle création et qu'ils sont les seuls détenteurs des droits d'auteur attachés à cette œuvre (modèle à télécharger sur l'Espace de candidature en ligne) ;
 - **Une attestation sur l'honneur de l'artiste** garantissant qu'il est de la scène française (modèle à télécharger sur l'Espace de candidature en ligne) ;
 - **Une attestation sur l'honneur de la structure éditrice**, le cas échéant, s'engageant à publier l'ouvrage (modèle à télécharger sur l'Espace de candidature en ligne).

Calendrier de l'appel à candidature

- Lancement de l'appel à candidature : 7 juillet 2026
- Date limite d'envoi des dossiers : 7 septembre 2026 à 14h
- Réunion du jury : novembre 2026
- Annonce du projet lauréat : fin novembre 2026
- Publication de l'ouvrage : le binôme ou trinôme lauréat s'engage à publier le livre d'artiste dans les deux ans à compter de l'annonce du projet lauréat

Avant de candidater :

Le Règlement est à lire avant de déposer une candidature. **Tout dépôt de dossier de candidature vaut pour acceptation du Règlement.**

Lire et télécharger le Règlement en [cliquant ici](#).

Candidature à déposer en ligne :

https://candidatures.adagp.fr/index.php?option=com_emundus&view=programme&cid=187&Itemid=1531

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter : arcane@adagp.fr